

Voici le tableau. On ne sait trop quoi penser de la politique du gouvernement dans ce domaine, comme dans d'autres, parce qu'il change constamment de position. La même critique vaudrait pour d'autres domaines d'activités du gouvernement. Nous discutons actuellement, par exemple, d'un bill de réforme fiscale présenté par le gouvernement. On l'a compliqué et embrouillé au point où l'ensemble des secteurs de l'économie canadienne ne savent plus quoi penser. Je sais que, pour ce qui est du domaine des instruments techniques de satellite, des entreprises canadiennes comme la RCA, la Northern Electric et la Spar Aerospace se croient assez compétentes pour y œuvrer. Je demande donc au gouvernement non seulement au nom des députés de l'opposition, mais aussi en considération de ses propres députés d'arrière-ban, de déposer le document qu'on a demandé et qui a été retenu.

Je crois qu'avec toutes les fuites qui ont lieu, nous obtiendrons les documents de toute façon. Mais agissons honnêtement, et non par détour. Il y a évidemment les fonctionnaires qui deviennent désenchantés de la décision du gouvernement de ne pas rendre toutes ces questions publiques. Le gouvernement devrait essayer de regagner notre confiance et il ne peut y arriver qu'en se montrant moins empressé à tout entourer de secret et en informant les députés.

Des voix: Bravo!

M. Charles H. Turner (London-Est): Monsieur l'Orateur, la motion du député visant à faire produire le contrat signé entre la Télésat Canada et la société Hughes Aircraft pour la construction du satellite de communications de la Télésat Canada ne peut être acceptée pour les raisons qui figurent dans la loi de la Télésat Canada de 1969. La loi établit précisément que la société n'est ni un mandataire de Sa Majesté ni une corporation de la Couronne au sens de la loi sur l'administration financière. C'est plutôt une société commerciale comptable au gouvernement simplement à l'égard de certaines questions précisées dans la loi de la Télésat Canada. Les pouvoirs de la compagnie sont expliqués à l'article 6 de la loi.

• (5.30 p.m.)

Plusieurs fois, dans des déclarations faites à la Chambre ou en réponse à des questions, le ministre des Communications (M. Stanbury) a souligné que vu le caractère commercial de la Société et compte tenu de ses intérêts et de ses objectifs, il ne conviendrait pas que des renseignements de nature privée ou confidentielle soient rendus publics. Bref, Télésat Canada est une société privée pourvue de certains pouvoirs qui limite l'autorité du ministre des Communications ou du gouvernement, suivant les dispositions de la loi l'instituant. C'est essentiellement un transporteur public assujéti à certains règlements de l'État, tout comme le sont les autres transporteurs publics.

Télésat est une société limitée où le gouvernement, sans y exercer le contrôle, est un des principaux actionnaires et où les autres actionnaires ont aussi des droits. Mises à part certaines activités de la Société précisées dans la loi de la Télésat Canada et auxquelles le ministre des Communications ou le gouverneur en conseil doivent participer, la direction est responsable auprès des actionnaires de la compagnie. Étant donné son caractère privé et com-

mercial il importe particulièrement que soit préservé le droit de Télésat à la discrétion dans ses négociations avec les représentants de l'industrie des communications.

Le contrat de Télésat avec la Hughes Aircraft Company est un document commercial et technique complexe qui traite de l'équipement technologique le plus avancé. Les données confidentielles qu'il renferme sont la propriété de la Hughes Aircraft Company et celle-ci, presque certainement, et cela se conçoit, en considérerait la divulgation par Télésat Canada comme un manquement à la parole donnée.

Depuis la motion du député demandant la production du contrat Télésat-Hughes et d'autres documents, le rapport annuel de la société pour 1970 a été déposé à la Chambre comme le prévoit la loi de la Télésat Canada. Il contient les derniers renseignements sur la position financière et les activités de la société comme le prévoit la loi sur les corporations canadiennes et la loi de la Télésat Canada. En juillet dernier, on a distribué un rapport semestriel aux actionnaires. En outre on m'informe que la société, comme toute autre corporation commerciale canadienne, répondra à toutes demandes privées de renseignements supplémentaires se rapportant à son programme.

C'est pour ces raisons que je ne puis appuyer la motion et que je suggère au député d'entrer en rapport avec le président de Télésat pour tous renseignements utiles.

L'hon. M. Dinsdale: Le député me permettrait-il une question? Selon lui il ne serait pas possible de révéler ces renseignements car ils mettraient en cause des entreprises privées. Sait-il que le réseau téléphonique Trans-Canada et le réseau de télécommunications CN-CP ont offert de construire un satellite canadien de télécommunications privé et que sans l'insistance du gouvernement nous aurions note réseau de télécommunications par satellite?

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, certains députés profitent à nouveau de cette occasion pour faire sentir au gouvernement le ressentiment qu'ils éprouvent devant le refus de les renseigner dans un domaine d'intérêt général. Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a évoqué une réalisation dont tous les Canadiens sont fiers à juste titre, soit le satellite Alouette qui n'était pas un programme particulièrement confidentiel. Il paraît que certains scientifiques y ont travaillé dans leur cave personnelle et, ne disposant pas des isolants appropriés, ont eu recours à des tasses à café en fibre synthétique. Ils sont ensuite parvenus à convaincre les États-Unis de lancer en l'air cette masse de tasses de café; ce satellite fonctionne toujours de façon très satisfaisante probablement au grand chagrin de tous les scientifiques du monde.

C'est dans les habitudes du gouvernement libéral de ne pas renseigner le public. Je ne sais pas grand-chose de la teneur des documents dont il est question ici ni des détails historiques qu'ont donnés ceux qui m'ont précédé, mais bien des Canadiens sont d'avis, je le sais, que la Telesat devrait être une entreprise d'utilité publique au Canada, que son fonctionnement devrait servir au réseau de communication de notre pays et qu'elle devrait servir utilement à l'envoi de messages dans toutes les parties du monde. En outre, elle permettrait au Canada de jouer un rôle éminent dans le domaine des communications.